

Biosécurité



Quelques bons conseils

Exigence	Que faut-il faire?
<p>BIO 1. Compléter le questionnaire d'évaluation des risques (QER) avec votre médecin vétérinaire tous les 2 ans (majeure/mineure)</p>	<p>Objectif : repérer les éléments à risque et favoriser la discussion avec le médecin vétérinaire du troupeau sur la façon de les minimiser, de les éliminer ou de les gérer.</p> <p>Le questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité de la ferme laitière doit être complété tous les 2 ans.</p>
<p>BIO 2. Consigner dans un registre les épisodes de maladies observées chez les vaches et les veaux (démérites)</p>	<p>Objectif : consigner les épisodes de maladie peut servir à améliorer l'efficacité des mesures de biosécurité et à améliorer la salubrité des aliments.</p> <p>Consigner les cas où une vache affiche les signes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avortement, boiterie, mammite, diarrhée, pneumonie, décès. <p>Consigner les cas où un veau affiche les signes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pneumonie, diarrhée, décès. <p>Pour chaque cas, il faut consigner l'épisode de maladie, la date et l'identification de l'animal.</p>
<p>BIO 3. En collaboration avec votre médecin vétérinaire, établir et mettre en œuvre une procédure normalisée (PN) pour la vaccination contre des maladies précises (majeure/mineure)</p>	<p>Objectif : veiller à ce que le personnel sache comment exécuter les procédures de vaccination afin d'éviter la propagation des maladies.</p> <p>Consulter un médecin vétérinaire pour établir un programme de vaccination conforme au Plan de gestion de la santé du troupeau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la vaccination est pratiquée à la ferme, la PN doit documenter : les produits utilisés, les groupes d'animaux vaccinés et tout autre renseignement pertinent pour le programme de vaccination. • Si la vaccination n'est PAS pratiquée à la ferme, la PN doit expressément indiquer cet état de fait (il faut tout de même disposer d'une PN).
<p>Bio 4. En collaboration avec votre médecin vétérinaire, établir et mettre en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de nouveaux animaux provenant d'autres troupeaux (majeure/mineure)</p>	<p>Objectif : veiller à ce que le personnel comprenne le processus de réception de nouveaux bovins dans vos installations afin de limiter le potentiel d'introduction d'agents pathogènes dans le troupeau.</p> <p>Éléments à inclure dans la PN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exiger des renseignements sur la santé (par ex.: vaccination, parage des onglons, logement) pour chacun des sujets arrivants (nouveaux sujets). • Désigner une aire pour tous les bovins arrivants. • Observer et examiner les bovins arrivants au moins quotidiennement. • Désigner le personnel chargé de suivre les bovins et lui donner la formation voulue. • Réagir adéquatement en cas d'anomalie. • Exécuter les mesures à prendre avant d'introduire les nouveaux sujets dans le troupeau résident (par ex.: confirmation d'une gestation ou de l'état reproducteur, parage des onglons, vaccination, tests, etc.).

Biosécurité



Quelques bons conseils

Sujet	Que faut-il faire?
<p>Bio 5. En collaboration avec votre médecin vétérinaire, établir et mettre en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors du retour dans vos installations d'animaux ayant été en contact avec d'autres troupeaux, p. ex. lors d'expositions, etc (majeure/mineure)</p>	<p>Objectif : veiller à ce que le personnel comprenne le processus de réception de bovins revenant dans vos installations afin de limiter le potentiel d'introduction d'agents pathogènes dans le troupeau.</p> <p>Éléments à inclure dans la PN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exiger des renseignements sur la santé (par ex.: vaccination, parage des onglons, logement) pour chacun des sujets revenant dans le troupeau. • Désigner une aire pour tous les bovins arrivants. • Observer et examiner les bovins arrivants au moins quotidiennement. • Désigner le personnel chargé de suivre les bovins et lui donner la formation voulue. • Réagir adéquatement en cas d'anomalie. • Exécuter les mesures à prendre avant d'introduire les sujets revenant dans le troupeau résident (par ex.: confirmation d'une gestation ou de l'état reproducteur, parage des onglons, vaccination, tests, etc.).
<p>BIO 6. En collaboration avec votre médecin vétérinaire, établir et mettre en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses à la ferme par des membres de la famille, des employés, des visiteurs ou des fournisseurs de services à la ferme (majeure/mineure)</p>	<p>Objectif : veiller à ce que le personnel comprenne les mesures de biosécurité prises à la ferme pour éviter que les visiteurs propagent des maladies infectieuses à la ferme.</p> <p>La PN doit indiquer les mesures de biosécurité que les visiteurs et le fournisseurs de service doivent suivre, en fonction du niveau de risque de chacun.</p> <p>Éléments à inclure dans la PN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exiger que tous les visiteurs et le fournisseurs de service portent des couvre-chaussures propres, des bottes propres (lavées et désinfectées) ou des bottes jetables avant d'entrer dans la zone de production. • Prévoir un endroit pour l'élimination des combinaisons, des bottes et des gants jetables. • Fournir un poste de lavage adéquatement entretenu (mains, bottes) à utiliser avant d'entrer dans l'unité de production.
<p>BIO 7. Avoir une affiche avec des consignes de biosécurité installée au principal point d'accès et visible du stationnement principal. (majeure/mineure)</p>	<p>Objectif : veiller au maintien de contrôles actifs pour tous les types de visiteurs en fonction des risques que comportent l'entrée à la ferme et l'accès aux installations.</p> <p>Une affiche avec des consignes doit être installée au principal point d'accès et visible du stationnement principal.</p>